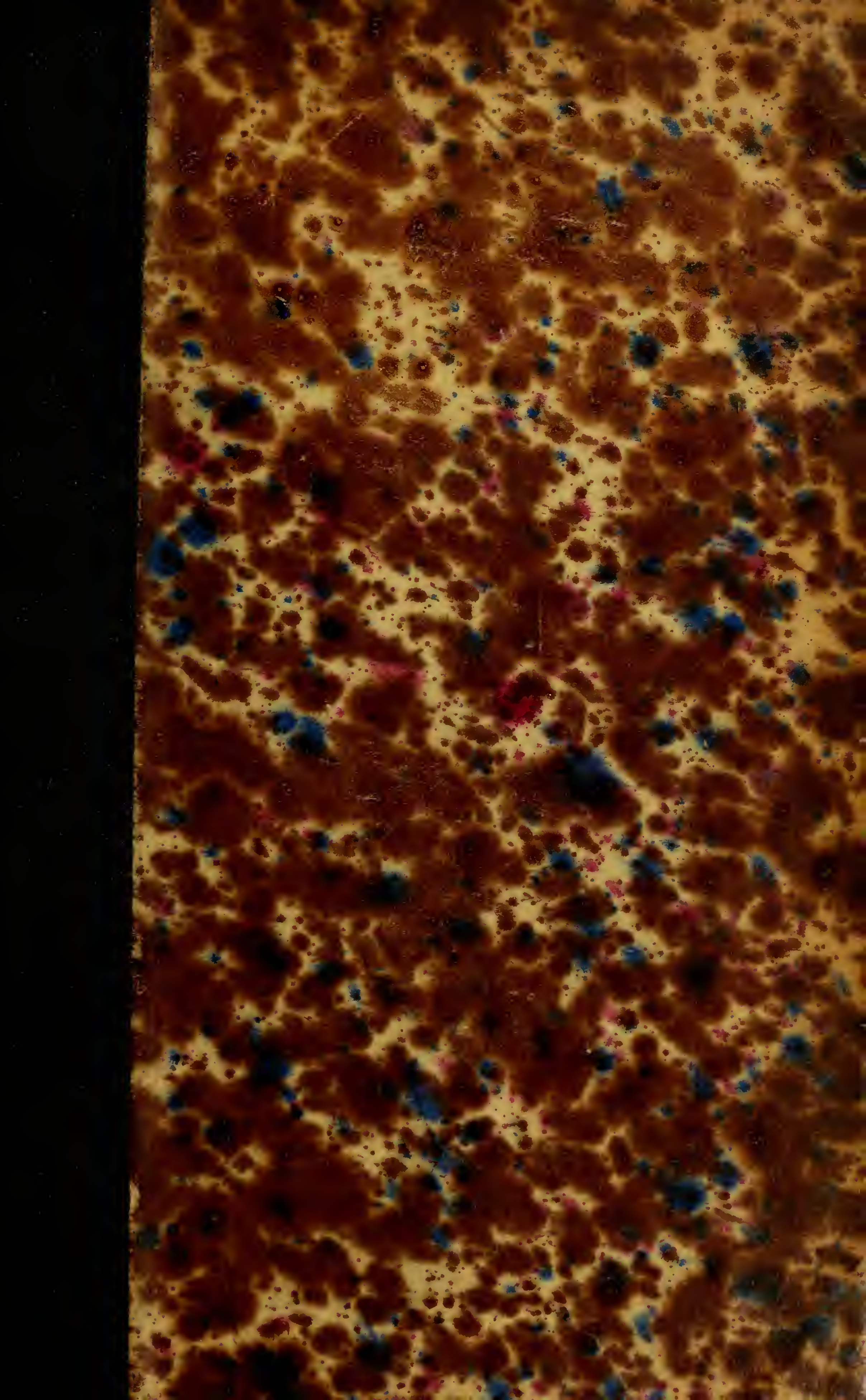
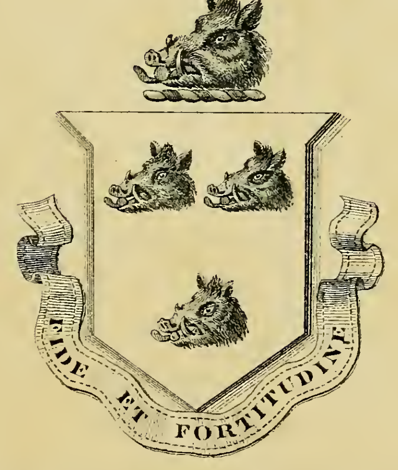
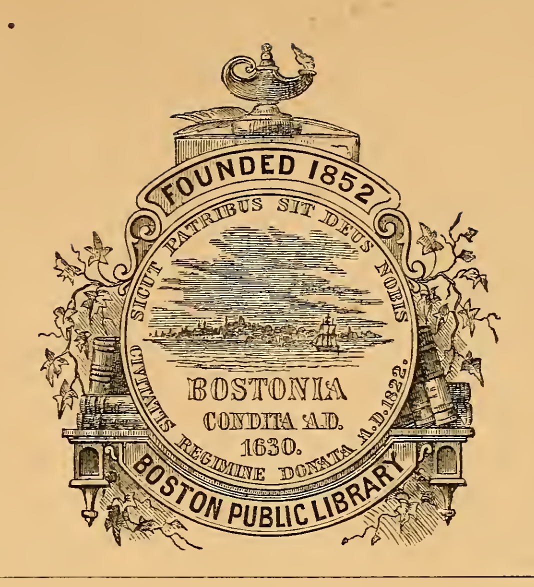



FIDE ET FORTITUDINE



PAMPHLETS.

French

Revolution.

Tracts,

1789.

SAINT-JEAN,

BOUCHE D'OR.

1789.

SAINT-JEAN,

BOUCHE D'OR.

LES clubs analyſent, commentent (1), refont, & ſur-tout pulvériſent les brochures. Les mauvais écrivains copient, rédigent, gâtent ou perfectionnent les converſations du club. Dans le feu du diſcours les ames s'échauffent, le patriotiſme s'énonce avec plus de vigueur. Dans le ſilence du cabinet, la raiſon parle aux hommes avec plus d'autorité, & ordinairement avec plus de ſuccès. Les livres inſtruiſent & préparent les grandes révolutions. Les diſcuſſions développent les talens d'un autre genre, & qui vont devenir tout auſſi néceſſaires.

Quant à moi, qui trouve les clubs

(1) Voyez les notes à la fin.

ſi nombreux, & les brochures bien multipliées, il me ſemble que l'on complique trop une opération très-ſimple. De quoi s'agit-il? D'une adminiſtration permanente; d'ôter au miniſtre un pouvoir illimité, de conſolider la dette nationale. De cette triple révolution naiſſent l'égalité dans la répartition, la liberté individuelle, & la convocation périodique des états-généraux.

On eſt d'accord ſur la néceſſité de fonder la conſtitution ſur ces baſes primitives. Ces grands objets ont été examinés, calculés, approfondis, & rangés au nombre des vérités premières. Auſſi ne prétendons-nous pas redire ce qui a été dit. Mais ne ſeroit-il pas eſſentiel de conſtater d'abord l'état dans lequel ſe trouve cette nation, qu'on veut faire paſſer du déſordre à l'harmonie, de l'eſclavage à la liberté, de la diſſipation à l'écono-

mie, de l'insouciance des affaires politiques à la manie exclusive de toute autre lecture, de tout autre entretien, de tout autre intérêt. Jetons un coup-d'œil impartial sur les différentes classes de la société. Disons la vérité sans ménagement, mais sans rudesse. Peu importe qu'on déplaise, pourvu qu'on instruise.

A la cour tout est confondu : les maisons les plus nouvelles y tiennent le premier rang; l'art coupable de vendre sa protection, a tout avili; la suppression de l'étiquette, tout confondu. On y trouve une sorte d'esprit, dont tout le monde possède une dose très-raisonnable; mais on n'y apperçoit pas une physionomie marquante, une tournure originale, un caractère décidé, un esprit appuyé sur de fortes bases; enfin, pas un homme complet (2). Les uns ne savent pas ce qu'ils devroient savoir, les autres ignorent la

manière de tirer parti de ce qu'ils ſavent; la capacité n'eſt qu'une confiance préſomptueuſe; la prudence, qu'une médiocrité adroite; chez ceux qui ont de l'eſprit il y a des vues; chez ceux qui ont des vues, ſouvent manque le courage de l'ame. Il y a un renverſement total d'opinions. Un évêque n'eſt point un prêtre; un militaire eſt un homme de cour; un homme de cour eſt un adminiſtrateur: on ne peut pas même eſtimer ſon état. On exagère l'ennui qui l'accompagne. Autrefois un homme de cour en impoſoit, il inſpire aujourd'hui un mouvement de pitié; en le ſuppoſant ſans nerf, ſans capacité, on ne le ſoupçonne pas même coupable d'injuſtice. Verſatile, mal inſtruit, important, ſont les ſynonymes d'homme de cour, même dans l'eſprit de ceux qui ne penſent pas à être cauſtiques. On ne croit point à la parole d'un

homme de cour, il eſt ſans crédit; ou ſi on lui en ſuppoſe, on ne le recherche que pour en faire l'inſtrument de ſa fortune ou de ſon avancement. Cet outrage continuel, fait aux mœurs, à la bonne foi, à l'amitié, éloigne naturellement d'une claſſe d'hommes qui inſpirent une ſecrète répugnance. Se met-on ſous les yeux le tableau effrayant de ce qu'on fait ſans le dire, & de ce qu'on dit ſans pouvoir en douter, l'ame eſt profondément affligée à l'aſpect des ſcènes révoltantes qui le compoſent.

En réfléchiſſant ſur l'adminiſtration, ſur les grandes charges, ſur les places de confiance abandonnées à des mains ſi foibles & ſi impures, l'ame éprouve des ſecouſſes de douleur & de triſteſſe. Quand on jette les regards ſur la manière dont les princes ont été élevés, ſur l'état de l'armée (3), ſur la ſituation des finances (4),

ſur les troubles des provinces (5), ſur le diſcrédit des papiers royaux, ſur la décadence de la morale, ſur les inconſéquences de la magiſtrature ; & qu'on ſe dit, voilà l'ouvrage des hommes de la cour diſtribués dans toutes les grandes parties de l'administration, le premier moment eſt à l'indignation, & l'autre à la pitié : car, il faut l'avouer, ce n'eſt pas méchanceté, c'eſt impuiſſance, nullité, légèreté, foibleſſe, ignorance. Les deux ſeuls hommes qui ont illuſtré ce règne, ſont MM. Turgot & de Malzherbes ; ni l'un ni l'autre ne connoiſſoient pas ſeulement la cour. Si on vouloit faire une ſatyre (qui ſeroit peut-être néceſſaire) à cette eſquiſſe, il faudroit joindre les nombreuſes anecdotes qui pourroient l'embellir, montrer l'excès du cyniſme, les baſſeſſes de l'intrigue, la démence d'un adminiſtrateur fugitif, comme s'il

étoit des climats qui puſſent dérober à la honte & au mépris public. Loin de nous ces coupables récits. Nous dirons ſeulement, peuples, voilà les hommes qui veulent vous gouverner, vous donner des loix avec des mœurs, ſe charger de la régie de vos deniers; voilà les dignes tuteurs qui ſe propoſent de veiller à vos proſpérités futures, qui vous ſauveront de vos ennemis, & jetteront les immuables fondemens de votre liberté.

Un auteur célèbre a dit du maréchal de Belliſle : Il n'avoit été ni miniſtre, ni général en 1741, & paſſoit pour l'homme le plus capable de conduire un état & une armée. Telle eſt l'hiſtoire de preſque tous nos miniſtres, depuis M. de Silhouette juſqu'à l'archevêque de Sens. Avant de parvenir au miniſtère, ils ſont réputés capables de réuſſir à tout. Une fois parvenus, ils anéantiſſent

leur réputation & nos eſpérances.

Puiſque les rois ſont aſſez malheureux pour être par état entourés de grands, laiſſons-les à ces fonctions domeſtiques, que la vanité des princes a fort bien fait de rehauſſer, puiſque l'avidité des ſujets leur a fait accepter un miniſtère auſſi vil; mais que l'Etat ne confie jamais les intérêts ſacrés du peuple à une claſſe qui a répudié la vertu, l'amitié, la bonne foi, le mérite, la force; qui met ſa grandeur dans des titres, ſa gloire dans de vaines décorations, ſon bonheur dans l'or, ſes reſſources dans l'aſtuce, ſes moyens dans l'intrigue. Ce n'eſt plus le temps où l'on pardonnoit à toute une ville pour un ſeul homme, d'ailleurs je ne le connois pas cet homme. (6)

Croyez-vous que j'appelle un homme celui qui n'eut jamais que la meſquine adreſſe (7) d'héſiter lâche-

ment entre deux partis, pour flatter également le monarque dont il vouloit des graces, & le peuple dont il espéroit de la gloire. Avorton en politique, avorton en littérature, avorton en administration, qui invoqua tous les distributeurs de la renommée, dans l'espoir d'arriver sur son aile à la célébrité, quoique souvent averti que la tombe dévoreroit son nom & ses opuscules, qui, sous les dehors étudiés de la tolérance, persécuta avec un sourd acharnement quiconque n'encensoit pas ses douteux & inutiles talens ; qui, sous l'extérieur de la décence, orna des boudoirs pour la volupté, & en donna le culte à des prêtres étrangers ; qui, n'ayant pas la force d'outrager en face, répétoit avec une cruelle & basse malignité des sarcasmes dans un dépit concentré, & jouissoit tout à la fois des plaisirs de la vengeance & des honneurs

de la modération ; qui n'a pas fait un heureux, & verra peut-être, dans sa triste & ridicule vieillesse, la renommée, honteuse d'avoir été surprise, reprendre un suffrage qui lui fut dérobé dans un moment où les dignités, la fortune & le bel esprit étoient tout ?

Croyez-vous que j'appelle un homme ce froid orateur de cabinet (8), qui écoute sans comprendre, répond sans décider, prononce sans calcul, juge sans donnée, accorde sans raison, trompe sans nécessité, & prend pour de la gaieté qu'il inspire les rires sardoniques qu'il excite ?

Croyez-vous que j'appelle un homme le caporal qui aviliroit le premier des arts, s'il pouvoit l'être ; qui fait de l'héroïsme un métier, & ne connoît pas même les deux plus grands ressorts de l'humanité, l'honneur de sa patrie & l'amour de son maître ?

La cour aujourd'hui eſt tellement déchue, qu'il n'y a plus de vrais ambitieux : remplacés par de petits intrigans, ceux-ci ont trouvé le rare ſecret de n'avoir pas même de grands vices. Rien n'eſt au-deſſous de l'homme le plus en faveur ; ce qu'il n'oſe pas garder, il le ſollicite pour de bas protégés.

Pour juger de notre décadence, il ſuffit de penſer combien nous vénérerions aujourd'hui un cardinal de Fleuri, un maréchal de Belliſle ; & cependant ce n'étoit pas de grands génies, ce n'étoient pas des hommes. Mais nous avons l'*eſprit* qui ſéduit, qui amuſe ; cet *eſprit*, ſans lequel on ne parvient à rien, on ne conſerve ni place ni faveur, & qu'on exige aux dépens du ſuccès de la choſe publique ; tant c'eſt une belle choſe que l'*eſprit* !

Ne diſſimulons pas au peuple une vérité eſſentielle. A la cour, ce ſont

les miniſtres qui ont tout perdu : le faſte inſolent des uns, la coupable légèreté des autres, l'étonnante impéritie de ceux-ci, l'incroyable baſſeſſe de ceux-là, ont conſommé le malheur public. Intrigans pour cacher leur nullité, déprédateurs pour acheter des appuis, aſtucieux dans l'art puniſſable d'emprunter, parce qu'incapables d'imaginer, il falloit violer les bourſes qu'ils ne pouvoient ſe faire ouvrir. Ils ont avili leur place, compromis le nom auguſte de leur maître, dévoré la ſubſtance du peuple, deſſéché les canaux de l'abondance, éteint le patriotiſme, rebuté les étrangers, déſolé nos alliés. Je ne nomme perſonne, je n'accuſe perſonne; mais je demande ſi, deux hommes exceptés, depuis trente ans le peuple n'a pas été victime de l'incapacité des uns, ou des vices des autres. Il a fallu acheter la probité au

prix du talent, ou le talent au prix des vertus. Mais il faut être juſte.

Dans la nobleſſe que la cour n'exclut que des graces, & dont elle récompenſe une génération, en laiſſant monter une demi-heure l'un de ſes membres dans un carroſſe; chez cette nobleſſe, dis-je, ſervant dans la marine, dans les parlemens de province, dans les régimens, il y a de l'énergie, du patriotiſme, du vrai courage; mais en général elle manque d'inſtructions, de principes; défaut qu'on ne lui reprochera pas dans vingt ans. Sans eſtime pour la nobleſſe de cour, qu'elle connoît parfaitement, elle forme un corps qui ſera tout à la fois le ſoutien des rois & du peuple. C'eſt chez elle qu'il faut chercher l'honneur français, ce préjugé, brillant conſervateur de cette monarchie, qui avoit ſurvécu douze ſiecles à la loyale ignorance de nos ancêtres, à la vorace

avidité des traitans, qu'il daigne même laiſſer ſubſiſter, comme s'il étoit au-deſſous de lui, de diſputer le miſérable avantage de poſſéder beaucoup d'or. La nobleſſe des provinces ne daigna pas ſe mêler aux odieux myſtères de la Ferme, & laiſſa, pendant quarante ans, à la nobleſſe de cour les troupes officieuſes dont les fermiers-généraux ſalarioient le crédit & payoient leurs défenſeurs. C'eſt chez elle qu'il faut chercher des hommes à oppoſer aux dominateurs des mers. Les Ternai, les Duchaffaut, les Couédic, les Suffren, & tant d'autres, ne ſont pas des noms de cour, mais ils ſont les hommes de l'Etat.

Quel eſt l'homme qui, dans la première aſſemblée des notables, déploya le plus de courage? Un gentilhomme qui ne vivoit pas à la cour (9). Quel eſt l'écrivain qui a articulé les vérités

les plus courageuſes ? Un gentilhomme que la cour n'a pas encore eu le temps de gâter (10). De même que la cour offre quelques exceptions, la nobleſſe, dont je veux parler, préſente auſſi des individus peu eſtimables. La faveur les a, je ne ſais pourquoi, placés dans des poſtes honorables. Ils y ont déployé l'eſprit de ſyſtême, le penchant à l'eſclavage, la manie puérile des changemens ſans néceſſité, la tyrannie des expériences ſans probabilité de ſuccès, les ridicules de l'eſprit, & tous les travers d'un homme d'abord étonné de ſa gloire, & bientôt enivré de ſa prétendue capacité. Il faut pardonner à la nature quelques erreurs, & aux gouvernemens de dangereuſes mépriſes. Mais de tels hommes ſont pleins d'eſprit; ils font des tragédies & en font faire; ils publient des éloges & des critiques, des traités & des hiſtoires.

L'eſprit répare les travers où jette le défaut de bon ſens; & dès que l'on a de l'eſprit, on a tout, il faut que l'on aille à tout. Les livres font avoir les places & les places font avoir les livres.

Les dépoſitaires des loix devroient inſpirer à tous les ordres de l'Etat un ſaint reſpect. Leurs ſentences devroient être des oracles, leurs opinions des autorités, leurs conſeils des règles, leurs mœurs des exemples: c'eſt peu d'être incorruptibles, ils devroient être inacceſſibles à la ſollicitation toujours ſuſpecte, comme à la recommandation importune. L'expérience, le travail, devroient avoir vieilli leur raiſon, glacé leurs paſſions. Alors les rois interrogeroient avec confiance les tuteurs des peuples; & loin de repouſſer ces répétitions puériles de remontrances, d'arrêtés, de doléances, ils iroient au-devant de la lumière que leur préſenteroit le patriotiſme.

A la place de ce corps, diſtributeur impartial de la juſtice, & ſurveillant les droits du peuple, que nous reſte-t-il ? Des corps deſpotiques, ambitieux de paroître, avides d'une fonction qui leur eſt étrangère, vacillant dans leurs prétentions. Ils ne ſont pas même d'accord ſur leur exiſtence. Tantôt le parlement eſt un (11) & réſide dans un ſeul endroit, tantôt il ſe multiplie en douze endroits. quelquefois il ne peut ſe départir du droit de vérification, quelquefois auſſi il l'abdique comme une uſurpation ancienne dont il rougit. Aujourd'hui il ſollicite la liberté de la preſſe, demain il abandonne à ſon bourreau des feuilles innocentes qu'a diſtribuées le patriotiſme. Il nourrit dans ſon ſein une guerre inteſtine, dont le foyer ne s'éteint jamais. Pas une volonté, un projet, un arrêté, qui ne ſoient combattus avec acharnement; la

victoire n'eſt décidée que par un bien petit nombre. Dans l'aſſemblée des corps parlementaires, il n'y a pas plus d'harmonie que dans chaque corps en particulier. Les uns veulent & acceptent des adminiſtrations provinciales, les autres les repouſſent ou les oppriment. Ceux-ci enregiſtrent l'édit en faveur des non-catholiques; ceux-là le rejettent ou l'anéantiſſent ſous prétexte de le modifier; ils refuſent l'impôt territorial, & conſentent à un emprunt immenſe ſans hypothèque. C'eſt une anarchie de principes, une incohérence d'idées, une inconſéquence dans les démarches, qui affligent le petit nombre d'obſervateurs, & révoltent ceux qui ne voient que les effets ſans remonter aux cauſes.

Les têtes froides ſuccombent ſous les traits de quelques imaginations fougueuſes, & n'oſent compromettre

dans la lice le paisible bon sens contre la pétulance du jargon moderne. Les hommes suspects laissent sans réponse les écrits destructeurs de renommée, oubliant qu'ils n'ont pas le droit de laisser même les libelles sans réfutations. Si M. Linguet calomnie (12), quel pays peut le soustraire à la vindicte publique ? mais s'il dit vrai, quel corps peut garder dans son sein l'homme dénoncé à la patrie & à la morale ?

Qu'est-ce que le régime parlementaire ? une lettre vigoureuse contre l'autorité que la mal-adresse des ministres fait quelquefois succomber, comme les fautes de la magistrature rendent aussi quelquefois l'autorité triomphante. Celle-ci exile & compose, l'autre résiste & bientôt cède. Des deux côtés, jamais de plan, jamais de principe (13), jamais de suite.

Dans le régime intérieur, on ap-

perçoit toutes les petites paſſions humaines, miſes en activité; les ruſes de l'intrigue, la vanité des déclamations, les vengeances perſonnelles, la révolte des jeunes contre l'expérience, la moroſité des vieillards contre le talent naiſſant. Mais où eſt cette réforme de la juriſprudence criminelle, tant promiſe & ſi négligée? où eſt cette activité dans les jugemens, ſi ſouvent recommandée, & jamais obtenue? où eſt la ſuppreſſion des abus naiſſans, des ſollicitations dangereuſes, même dans le ſiècle des mœurs, & perverſes dans le ſiècle par excellence de toutes les corruptions? on proſcrit ces brûlures ridicules & indécentes, comme s'il y avoit quelque rapport entre la main d'un bourreau & l'opinion; comme ſi des requiſitoires lus par la canaille, & un livre brûlé devant la canaille, pouvoient flétrir le génie & affoiblir ſon empire.

Le parlement ne fait jamais que ce qu'on lui indique : la ſuppreſſion des lettres de cachet, la demande des états-généraux, l'état civil rendu aux proteſtans, la conſolidation de la dette publique, les adminiſtrations provinciales, ſont des objets ſacrés, réclamés par les gens de lettres, que ſes arrêts incendiaires ont quelquefois inſultés.

Quand le parlement, par ſa conſtitution, ne devroit pas être éloigné des affaires publiques, il faudroit lui en ôter la diſcuſſion, parce que l'eſprit qui l'anime eſt entièrement contraire à celui qui doit préſider aux affaires. Cette prodigalité de mots, cette indéciſion continuelle, cette néceſſité de ménager les partis oppoſés, font contracter à la penſée une habitude qui nuit trop à la franchiſe, à la fermeté; qualités inſéparables de quiconque ſe voue au miniſtère public. Il n'y a

point de ſujet quelconque, ſur lequel on puiſſe ſeulement parler une heure, ſi l'on ne diſoit que ce qu'il faut dire. Liſez les écrits des avocats les plus eſtimables ; cinq ou ſix moyens de défenſe ſont noyés dans ſoixante pages de phraſes. A plus forte raiſon, les rapports de Meſſieurs & le bavardage des gens du roi.

A Dieu ne plaiſe que nous veuillions enlever à ce premier corps de la magiſtrature le reſpect dû à ſes ſoins laborieux, à ſon déſintéreſſement, à ſon inflexibilité! mais en rendant hommage à ces qualités premières, qu'on nous permette auſſi de fixer les idées, ſur le degré d'eſtime dû à ce corps, dont la cour, la nobleſſe, les peuples voient les opérations avec défiance.

A Dieu ne plaiſe que nous veuillions lui refuſer le don précieux de l'*eſprit*. Ses remontrances ſont des chefs-

d'œuvre d'éloquence, il n'y a que les arrêtés qu'on doive mettre au-dessus. Que seroit-ce d'un parlement sans esprit? non: de ce côté vraiment essentiel, il est au pair de la nation.

Il est un corps non moins respectable, le clergé, qui, dans un autre genre, a causé les mêmes appréhensions. Il se mêle à peu près de tout, excepté des affaires de religion (14). A quels traits pourroit-on reconnoître aujourd'hui des pasteurs spirituels, dans la plupart des évêques? on tombe à leur sujet dans une grande erreur. On leur reproche une tenacité constante; reproche injuste! les biens ecclésiastiques paient suffisamment, & ceux qui les possèdent ont raison de les défendre contre l'avidité financière, ou les projets de l'administration. Le tort du gouvernement est de donner les biens qui ne sont ni mérités ni employés selon le vœu des fon-

dateurs. On tromperoit, dit-on, leur intention en les retenant. Eh! croit-on la remplir, en les donnant à des hommes qui étalent avec un luxe ſcandaleux, le faſte & la molleſſe? Si le produit de ces bénéfices étoit dépoſé dans une caiſſe, dont l'emploi ſeroit en faveur des hôpitaux, des réparations ou édifications des égliſes, de l'éducation des enfans, n'obéiroit-on pas mieux aux deſſeins des fondateurs, que d'égarer leurs legs dans des mains impures?

Une ſeconde erreur bien pernicieuſe, c'eſt d'appeller le clergé à l'adminiſtration publique. A quel titre? de quel droit & pour quelle raiſon? que les nobles faſſent partie du premier ordre, & les roturiers partie du tiers-état, ainſi que l'a dit un anonyme, dans une des cinq cents brochures qui nous inſtruiſent plus que ne le croient les ennemis-nés de la preſſe.

De toutes les classes d'hommes, la plus dure c'est celle des prêtres. Qui se refusent par état au plus doux des sentimens, finit par devenir étranger à tous. Aussi le clergé catholique a-t-il toujours été le plus altier, le plus intolérant. Si on le rapproche du clergé grec, protestant ou luthérien, l'avantage est tout à ces derniers.

Il seroit impardonnable de grossir la liste des injures prodiguées depuis cinquante ans au clergé. On n'est pas impunément fainéant & riche. Toutes les fois qu'on verra cinq cent mille livres de rentes prostituées à qui n'honore ni sa religion ni sa patrie, il faut s'attendre qu'on s'élèvera contre les affreuses usurpations, auxquelles quinze siècles n'ont pu accoutumer l'œil des humains.

Le haut clergé est indifférent au peuple, nuisible à la religion, à charge à l'Etat; un simple curé fait un vuide

plus ſenſible dans l'égliſe, que l'archevêque le plus important. Un évêque n'eſt quelque choſe que dans ſon diocèſe; or, comme il n'y eſt jamais, il eſt aiſé de conclure qu'un évêque n'eſt rien.

D'après ces principes ſimples, inconteſtables, il n'eſt pas plus difficile de conclure encore que la nation aſſemblée auroit grand tort de s'embarraſſer du vœu du clergé, de l'opinion du clergé, des prétentions du clergé. Sa voix eſt nulle dans toute diſcuſſion, qui n'a pour but que des affaires temporelles; & il eſt auſſi ridicule de voir des mitres dans une ſéance d'états-généraux, qu'il le feroit de voir des caſques dans un concile. Penſez, dira-t-on, qu'il y a des évêques adminiſtrateurs: je vais plus loin, je cherche auſſi pourquoi il y en a? Penſez donc à votre tour au ridicule d'arracher un homme à ſon mi-

niſtère pour le livrer à des calculs & à des ſpéculations profanes, de convertir un apôtre en publicain. Quand Mathieu fut invité à ſuivre Jéſus-Chriſt, il quitta ſon comptoir; aujourd'hui l'on fait quitter à ſes ſucceſſeurs le ſanctuaire pour des bureaux.

On ſent bien que dans les circonſtances préſentes il ne s'agit pas d'une ſatyre, contre un ordre qui tient la place d'un corps reſpectable. On ne veut que préſenter les opinions les moins conteſtées ſur ce qu'on appelle le haut clergé, compoſé d'évêques trop nombreux, d'abbés uſurpateurs & de chanoines inutiles. Ces vérités ſont également dures & inconteſtables. Au reſte, le clergé compenſe les légères imperfections que nous lui reprochons, par le charme de l'eſprit. Les prêtres ſont littérateurs, poètes, romanciers. Ils brillent dans les

cercles, & leurs mandemens ſont de petits chefs-d'œuvre.

Le tiers-état, mot qu'il faut bannir de la langue françaiſe, & que nous remplaçons par celui-ci, *la nation*, commence à ſentir ſa force, ſes droits, ſans oublier ſes devoirs (15). De toutes les abſurdités qui affligent l'eſpèce noble, une des plus complètes eſt d'avoir oublié que les adminiſtrateurs, les vrais directeurs des finances, les vrais conſervateurs du crédit public, les agens du commerce, les ſoutiens des arts, les agriculteurs, enfin, tout ce qui procure les beſoins de la ſociété, eſt tiré de ce corps immenſe, auquel on voudroit diſputer le droit de s'aſſeoir à côté de ceux qui n'exiſtent que par lui. Dans leur orgueilleuſe démence, que de patriciens (16) affectent de confondre le tiers-état avec cette portion néceſſaire, mais vouée aux travaux des campagnes,

éloignée de toute eſpèce de connoiſſances, comme ſi indépendamment de ces artiſans précieux du bonheur de la ſociété, le dépôt de l'inſtruction n'étoit pas dans le tiers-état.

Il y a des objets qu'on met en délibération, & qui n'ont de fondement qu'un préjugé antique. Sur quoi repoſe celui de la nobleſſe? ſur la ſupériorité acquiſe dans les combats. Les hommes délivrés du joug de leurs ennemis, ou mis én poſſeſſion d'une conquête, ont ſenti le prix de tels ſervices. Un vœu unanime a placé le héros au-deſſus de tout ce qui l'environnoit, & l'a nommé chef. Il a convenu à la multitude de lui remettre ſes intérêts & les moyens de les ſoutenir. Des actions brillantes, mais d'un moindre éclat, ont excité auſſi une vive reconnoiſſance. Elle s'eſt manifeſtée en aſſignant à leurs auteurs un rang diſtingué. Voilà l'origine de

la nobleſſe. Tant que les familles dépoſitaires de la faveur du peuple ont conſervé avec un ſoin religieux les honneurs qui leur avoient été décernés, elles ont obtenu la vénération, & du moins de grands égards. C'eſt ainſi que les Bourbon, les Montmorenci, les Rohan, jouiſſent encore de nos reſpects. Mais depuis que la nobleſſe eſt vénale, & appartient à quiconque veut la ſaiſir, n'eſt-ce pas une eſpèce de délire de placer au-deſſus de ſoi ceux qui, pour tout mérite, ont un peu d'or, ſi ſouvent ſorti d'une ſource impure? A quoi bon révérer un ſecrétaire du roi ſans fonction, un tréſorier ſans caiſſe & même avec une caiſſe? Or, telle eſt l'origine de la plupart des nobles, & dans le petit nombre de ceux qui en ont une plus épurée, un très-grand nombre ſont pour le droit de la multitude.

La nation leur conſervera des

égards, mais ne s'imposera pas en leur faveur des loix contraires à sa prospérité. C'est à elle à prononcer sur l'influence qu'ils auront dans ses assemblées, & non aux nobles à prononcer si la nation aura deux ou trois voix, opinera par tête ou par corps.

J'oserai seulement observer que la classe la plus respectable doit se garder d'une certaine animosité contre la classe distinguée : animosité dont trois cents ans de tyrannie ont allumé le foyer. J'oserai dire encore que les Français ne sont plus un peuple léger (17), amateur de toute espèce de plaisirs. La philosophie a commencé par nous rendre *meditabonds*, calculateurs. Nous avons ensuite appliqué le besoin de penser aux matières économiques. L'agriculture, l'impôt, les finances, la science de rendre l'or profitable, nous ont ravi à la poésie, à la belle littérature.

Pleins de ces nouvelles idées, nous nous sommes jetés dans l'art de gouverner. La liberté, idole enchanteresse, est devenue la base de toute félicité & le premier de nos besoins. Rapprochant de notre anarchie la constitution de nos rivaux, nous leur avons envié cette source de tous les biens politiques. Il est à craindre que notre effervescence naturelle ne nous emporte au-delà du but, que nous ne voulions donner des ailes au temps, & nous persuader que ce qui n'est que le fruit de la réflexion, puisse être celui du zèle & de l'enthousiasme. J'oserai dire encore qu'il ne faut pas toujours faire tout ce qu'on peut. Une portion de citoyens est capable d'embrasser le systême complet de la révolution, & la multitude n'en saisissant pas, faute d'une assez grande étendue de lumières, la nécessité s'y refusera ou ne s'y prêtera que foiblement.

L'esprit

L'esprit humain en masse chemine lentement. Le bien même pour être durable doit s'accomplir avec le secours de la méditation. On travaille depuis trop peu de temps. L'arbre est chargé de fruits, le soleil a commencé leur maturité, mais ils n'y sont pas parvenus.

Tout le mal vient de la noblesse de la cour (18). On ne peut pas l'en punir, on ne doit pas l'abandonner; mais il faut l'humilier, la charger ou s'en affranchir si elle persévère. Il faut lui articuler qu'on n'a nul besoin d'elle, que la manière dont elle commanda dans la guerre de sept ans a guéri la nation du desir de l'employer; que sa conduite récente dans l'assemblée des notables n'a rien changé aux doutes élevés sur sa capacité; qu'elle a besoin d'une génération pour faire oublier les huit dernières années du règne de Louis XV, & que ses com-

plaiſances pour une femme qui n'oſoit y prétendre (19) eſt une de ces tâches qu'un ſiècle à peine peut effacer.

Réſumons-nous maintenant ſur des objets d'un intérêt moins général, mais qui entreront dans les travaux de l'aſſemblée nationale, tels que le militaire, les finances, les gens de lettres, les économiſtes.

Il y a des troupes, mais point d'armée; de l'amour de la gloire, mais pas d'idée ſaine ſur cet état. Tant de variations depuis trente années ont découragé l'officier. L'ineptie des chefs eſt ſi commune, les faveurs ſont ſi mal placées, le mélange d'homme de cour & de ſoldat eſt ſi ridicule, la fatuité françaiſe contraſte ſi mal avec la ſimplicité des camps, les idées dominantes s'accordent ſi peu avec la ſubordination, qu'il ne faut jamais prétendre à imiter l'armée pruſſienne, ni même celle de l'empereur. Mais on

peut du moins éviter la maſſe des ridicules aux yeux des nations voiſines, & faire ceſſer le découragement qui s'eſt emparé de tous les officiers commandés par des importans de cour, & tourmentés périodiquement par l'ignorance ou le caprice.

Ah! ſans doute, il y a de la bravoure, de l'intelligence, du zèle, un grand nombre d'officiers diſtingués, mais point d'enſemble, point de chefs, point de conſtitution, point de confiance. Ce qu'on a fait depuis ſix mois eſt ridicule, abſurde, déteſtable, & jugé tel par les maîtres de l'art qui parodient nos ordonnances, & rient de ce qu'un faiſeur de vers, un académicien, un amant ſentimental (20) a oſé entreprendre de refondre une machine qu'il falloit créer, & dont il ne connoît pas même tous les reſſorts.

Nous en ſommes venus au point

de rendre nos finances dignes des regards de la probité la plus auſtère, & nous trouvons à peine croyable ce que dit Sully, qu'on levoit cent-cinquante millions pour en faire entrer à peu près trente dans les coffres du roi. Mais nous n'avons pas imprimé aux finances cette marche ſûre & conſtante qui donne au crédit une baſe inébranlable. Il n'y a pas de déprédation, mais tout eſt ſtationnaire; les états-généraux feront beaucoup, mais ils ne détruiront pas les maux cauſés par les emprunts ridiculement organiſés; nous n'avons plus de Turcaret, mais des agioteurs; plus de ſous-fermiers, mais des banquiers qui tiennent dans leurs mains le crédit public. Nous penſons à prévenir les engorgemens du moment ſans penſer à l'avenir; deux conſidérations qui ne peuvent ſe déſunir dans l'adminiſtration des finances. Sans cette indiſ-

penſable précaution, les événemens détruiront les plans, & de cette continuelle réédification naît un état de médiocrité, dont nous avons été long-temps victimes.

Depuis que l'on a mis à leur juſte valeur les talens purement littéraires, depuis que les paſtorales, les fables, les romances ont été claſſées (21); depuis que l'eſprit en proſe rimée ou en poéſie flaſque a été juſtement apprécié, il s'eſt élevé une ſecte moitié philoſophique, moitié économiſte, qui a abjuré les niaiſeries littéraires pour ſe vouer aux choſes utiles. Un faiſeur d'odes comme Rouſſeau, de fables comme la Motte, de chanſons comme Coulange, d'odes anacrénotiques comme N . . . . . ſont des êtres livrés au ridicule, dont chacun croit pouvoir plaiſanter; peut-être même croit-on faire quelque choſe en les plaiſantant; car on eſt fort tenté de les jeter

à l'écart, & de leur ménager un officieux oubli. Les esprits solides se sont chargés de redresser les erreurs des conseils, d'enseigner les rois, de tancer les ministres, voilà l'abus. Mais ils préparent les peuples aux vérités utiles, ils dissipent les préjugés, ils calment les esprits inquiets, voilà le bien. On leur doit la suppression promise des lettres de cachet, la renonciation aux emprunts sans hypothèque, l'abolition de la corvée, les administrations provinciales, la diminution des moines, l'inhumation hors des villes, le perfectionnement de l'éducation physique, la liberté du commerce, l'état civil des non-catholiques, les canaux navigables, la liberté de la presse, l'affoiblissement de l'agiotage, & tant d'autres améliorations dont les objets se refusent pour l'instant à ma mémoire. L'usage adroit & modéré de tant de talens

peut changer un siècle. L'oubli & le mépris de ces précieuses ressources peut faire verser des larmes de douleur à l'administration. C'est un corps puissant dans tout état quelconque, que celui qui a le département de la pensée. Mais sa puissance redouble chez une nation où la pensée mobile obéit à qui daigne la subjuguer, ou à qui sait la séduire.

A ces observations, il importe d'ajouter l'examen rapide de certaines idées dominantes qui semblent dans ce moment commander la multitude.

1°. La noblesse & le clergé sauveront le peuple des campagnes que le tiers-état sacrifiera. Les premiers possédant les terres sont intéressés à tenir les cultivateurs dans une certaine aisance. L'autre vivant dans les cités n'existe que pour lui.

Le passé est l'histoire du présent. La noblesse & le clergé continueront

à vivre dans le luxe. Ils ne le peuvent qu'autant que le peuple travaillera pour eux, paiera pour eux. Le ſuperflu du riche n'eſt que le néceſſaire du pauvre.

2°. Le ſyſtême actuel tend à faire des provinces, autant de républiques fédératives, & jamais l'on n'a vu une république de vingt-quatre millions d'individus.

Si chaque province eſt une république, il n'y aura pas une république de vingt-quatre millions. Les provinces ont un roi qu'elles chériſſent, mais elles n'en veulent pas dix.

3°. Un membre du clergé quelconque n'eſt jamais éligible (22), parce qu'il ne poſsède pas le fond jugé néceſſaire pour voter aux états-généraux. L'abbé de Saint-Germain n'eſt qu'un uſufruitier; & ſi l'on admettoit des repréſentans de la part du clergé, tout au plus il en faudroit quatre qui ſeroient ſes agens.

4°. De quoi s'agit-il ? de payer les dettes de l'état. Qui les paiera ? la nation. Dès qu'elle veut bien réparer les ſottiſes de quarante ans, c'eſt le moins de lui laiſſer le choix des moyens qui lui conviendront le plus.

5°. Tout le monde veut gouverner. Le roi, parce qu'il a reçu l'autorité par le peuple. Les miniſtres, parce qu'ils en ont reçu l'exemple de leurs devanciers. Le clergé, parce qu'il a gouverné le monde pendant dix-ſept ſiècles. Le parlement, parce qu'il en a uſurpé le droit. Les gens de lettres, parce que le ciel leur donna le génie & la raiſon. Les femmes, parce qu'il ne manque à leur empire que les cabinets de la politique.

6°. Certaines idées ont pris racine dans les têtes. Le mot ſacré Roi ne préſente plus un maître abſolu, commandant à la terre docile de ſe dé-

pouiller de verſer ſon ſang, de baiſer, les chaînes dont il la charge. Ce mot donne l'idée d'un chef qui a ſon emploi comme un autre, dont les ordres demeurent ſans exécution, ſi les ſujets principaux n'en ont pas vérifié la néceſſité ou la convenance. Mais avant d'oppoſer de ſalutaires réſiſtances, il veut les écarter, ſe concerter avec eux, & concilier les droits de l'autorité, & les douceurs de la liberté.

7°. Le problême ſuivant n'eſt pas facile à réſoudre. Y a-t-il maintenant en France un homme d'un eſprit aſſez vaſte, d'un caractère aſſez nerveux, d'une érudition aſſez étendue, d'un courage aſſez éprouvé pour être miniſtre ? Répondez hardiment non. Pourquoi ? C'eſt que la France eſt le pays de l'eſprit, de l'agrément, de la conciliation. Or, pour gouverner les hommes, il ne faut ni eſprit, ni agrément, ni conciliation (23); mais

des principes, de la ſuite dans leur application, & l'art difficile de ſoumettre les événemens au lieu d'y céder & d'en être le jouet.

Peut-être cette aſſertion paroîtra trop ſévère. Il eſt des vérités dont on ne doute pas, ſans pouvoir ſe réſoudre à en convenir.

Je ſais qu'il eſt quelques exceptions; que la cour offriroit peut-être quelques hommes, comme le clergé fourniroit quelques Athanaſes. Je ne puis aſſez répéter qu'il ne s'agit que de l'enſemble, que je ne veux attaquer perſonne, ni être ſatyrique ou plaiſant. Je cherche le vrai. Je dis ce que je vois. Ce que je pourrois prouver, & ce qu'il faut dire pour convaincre les lecteurs que le remède eſt néceſſaire, urgent, & que ſi j'ai recours à des idées extraordinaires, c'eſt qu'il s'agit de prévenir une décadence totale.

Venons au plan que je propoſe. Rejetez-le ſi vous trouvez les idées incohérentes, mais ne le rejetez pas parce qu'il contrarie les idées reçues. Les hommes ne font guère autre choſe que d'abjurer à une époque ce qui leur a paru ſage à une plus éloignée.

On ne peut ſe diſſimuler qu'il n'exiſte une eſpèce de fermentation entre les trois corps. Le clergé ſe croit abſolu, la nobleſſe indiſpenſable, le tiers-état l'état lui-même. La première aſſemblée des notables vit l'orgueil des prêtres ſe ſoulever, parce qu'on leur propoſa de payer leurs dettes. La ſeconde a été témoin d'une eſpèce de ſciſſion, parce que trente-huit de ſes membres ont voté pour l'égalité. Cette fermentation s'accroîtra d'une manière effrayante. Pour la prévenir, ne formez pas l'aſſemblée nationale de trois corps rivaux &

presque ennemis. Abolissez ces trois ordres, & n'ayez que des citoyens. Que les provinces soient libres de choisir leurs députés, soit nobles ou roturiers, ecclésiastiques ou militaires. Fixez le nombre relativement à la population de chaque province. Si la Normandie contient quinze cents mille ames, & le Limosin cinq cents mille, la première en enverra trente & l'autre dix. Il ne doit plus y avoir de Bretons, de Provençaux, de Béarnois, de Normands; il ne doit y avoir que des François.

Plus vous serez nombreux, & moins vos choix seront sévères; plus vous aurez de peine à vous concilier, plus vous serez embarrassés, dans la suite, de cette masse d'opinions. Ayez tout au plus cinq cents opinans, auxquels vous joindrez douze procureurs-généraux de la noblesse, & six agens du clergé.

Gardez-vous de placer vos ſéances à Verſailles. Mettez-vous à une juſte diſtance de l'intrigue, de la corruption. Inacceſſibles aux plaiſirs comme à la faveur, opérez le bien promptement & ſans influence miniſtérielle.

Ne vous imaginez pas que vous êtes aſſemblés pour gouverner l'état, pour faire une révolution, pour mettre des bornes au pouvoir des rois. Vous êtes appellés à réparer les fautes de deux ſiècles, & prévenir celles qui ſe commettroient à l'avenir.

Lorſque le parlement vous dit, dans un arrêté conçu & rédigé avec trop de précipitation, qu'il faut procurer la reſponſabilité des miniſtères, la liberté individuelle, la liberté de la preſſe, il tombe dans une étrange mépriſe. Ce qui eſt de droit naturel ne ne peut devenir la matière d'une loi. Le roi renonce à l'uſage illégal des lettres de cachet, & les déclare abo-

lies; il laisse aux loix le soin de punir les ministres prévaricateurs; il supprime la censure avec les restrictions que prescrit la prudence, & les objets importans sont réglés même avant la tenue des états-généraux. Ce sont des objets d'administration.

Quatre points doivent vous occuper. 1°. Consoliderez-vous la dette nationale? 2°. Quelle somme à l'avenir assignerez-vous aux besoins de l'état? 3°. Comment cette somme sera-t-elle levée? 4°. A quelles conditions voulez-vous bien *assumer* cette charge?

Voilà l'essentiel. Le reste demeure dans les mains du roi & dans celles des administrations provinciales.

Dans cette quantité de plans proposés & combattus, on ne pèse jamais sur les assemblées provinciales, qui dorénavant seront le ressort du gouvernement. C'est elles qui doivent

ſucceſſivement indiquer les améliorations & prévenir les abus. Quant aux états-généraux, leur charge eſt de procurer les ſommes néceſſaires, & de voir tous les trois ans ſi leur emploi a été conforme aux engagemens contractés.

Ne perdons pas de vue que ſi les états-généraux s'occupoient de la conſtitution, de la réforme de la jurisprudence, des priviléges des provinces, des querelles parlementaires, des cauſes de la déprédation paſſée, ils ne ſortiroient pas de ce labyrinthe, & manqueroient le but eſſentiel.

On dira : ce projet eſt inadmiſſible ; mais ne le fût-il pas, comment l'exécuteriez-vous ? quels ſeroient les électeurs ?

Nous allons donner cette explication, tout en répondant aux différentes objections.

Les officiers municipaux de chaque ville s'aſſembleront & inviteront douze notables de leur ville, dont quatre nobles, quatre bourgeois, quatre habitans de la campagne. Cette aſſemblée choiſira ſix électeurs. Les électeurs ſe rendront dans la capitale de la province & ſous les yeux du commandant, du premier magiſtrat, de l'intendant. Ils éliront les députés choiſis indiſtinctement parmi tous les citoyens. Les députés étant élus, on indiquera une ſeconde aſſemblée qui ſe tiendra au bout d'un mois. Ce mois ſera employé à dreſſer l'inſtruction qu'ils recevront de la province, & cette inſtruction ne s'écartera pas des quatre points indiqués plus haut. Ce ſont les états ou les adminiſtrations provinciales qui dirigeront les députés, ils ne ſeroient aux états-généraux que leurs organes, & les adminiſtrations provinciales

feroient dans leur province ce que les états-généraux feront pour le royaume; dans le fait, ceux-ci ne feront donc que le réfumé de toutes les volontés. Il eft fort égal qu'il y ait peu ou beaucoup d'hommes raffemblés, pourvu qu'on ait le vœu de l'opinion générale.

De cette façon les droits des nobles feront refpectés, puifqu'ils font partie des affemblées provinciales, partie des députés, & que de plus ils ont leurs procureurs-généraux. Pourquoi feroient-ils un corps féparé dans l'état? ils feroient alors fix cents mille contre vingt-trois millions. Le clergé eft dans le même cas, excepté qu'il faudra de gré ou de force changer fon régime intérieur, ainfi que nous le dirons dans la fuite.

Et les priviléges des provinces? ils feront maintenus. Il n'eft pas de province qui ait celui de ne pas

contribuer aux charges publiques. Le reste est remis à la sagesse des administrations provinciales, qui, dans la suite des temps, seront ou les gardiennes ou les réformatrices de ces priviléges. Familiarisez-vous avec cette idée, c'est que dans ce plan il n'y a plus de nobles, de prêtres, de roturiers, d'Alsaciens, de Normands, de Languedociens; il n'y a que des citoyens, qui tous ont le même intérêt de concourir au bien général.

Et les parlemens? on n'a plus besoin que d'enregistrement, car sans doute ils ne prétendront pas vérifier ce qu'auront proposé les états-généraux. D'ailleurs tout sera prévu, les temps de guerre, les secours extraordinaires, les indemnités. Il n'y aura plus de dettes anciennes, ni possibilité d'en faire de nouvelles. Ainsi plus de lettres de jussion, plus de lits de justice, plus d'exils. Les parlemens

jouiront de tous les respects dus à un corps de magistrature qui n'affoiblit pas ses fonctions augustes par la manie de faire ce qu'on ne lui demande pas.

Et les ministres ? ils jouiront à leur tour de la considération due au talent mis en activité, & à la fermeté qui n'est pas tyrannique ; surveillés & non gênés ils ne perdent que la dangereuse liberté de pouvoir s'égarer de projets en projets. On ne leur ôte que la possibilité d'abuser. Distributeurs des graces journalières, leur place leur vaudra encore les respects des malheureux, les flatteries des intrigans, les complaisances des ambitieux ; & s'ils sont assez élevés pour que ce triste aliment de l'amour-propre ne leur suffise pas, ils peuvent aspirer au suffrage de l'homme éclairé, à la reconnoissance du mérite cherché & employé, à l'estime toujours accordée à la probité mêlée d'indulgence.

On objectera que c'est confondre tous les ordres, que toute société bien organisée admet l'inégalité des conditions, que Rome vit des patriciens & des plébéiens. Faisons-nous une idée nette de la question. Supposons ou plutôt ressouvenons-nous qu'il ne s'agit pas de constitution de réforme, de changer le gouvernement, mais de le secourir ; ainsi tout demeure dans l'ordre accoutumé. Il s'agit d'un appel de fonds, que cet appel de fonds soit consenti par la nation, réparti avec équité. Pour faire cette opération, il suffit d'avoir le vœu général ; il ne faut exclure personne, ni préférer personne.

Il y a des hommes, & il y en a beaucoup qui s'imaginent que, dans l'espace de quatre ou cinq mois que dureront les états-généraux, la France sera totalement régénérée, que tout le bien prévu, indiqué, préparé par les bons

esprits, sera consommé dans ce court espace. Il faut bien peu connoître les choses, bien peu connoître les hommes, bien peu connoître les Français.

D'autres veulent, avec raison, la composition des états du Dauphiné. C'est sans doute la meilleure organisation qui soit dans aucune province; mais elle ne vaudroit rien pour les états-généraux. Si la noblesse & le clergé se réunissoient à la cour, le tiers-état auroit toujours le dessous. Ces trois voix contre trois voix seroient toujours un état de guerre. Le noble & l'ecclésiastique ont un intérêt d'amour-propre à garder la suprématie que leur donne le préjugé: mais les nobles & les prêtres unis aux citoyens, quel intérêt ont-ils à se disputer, puisqu'en répartissant également, ils allèguent pour chacun la contribution nécessaire?

Il y a une grande vérité en économie politique, c'eſt que tous les membres d'un état, en quelques rangs qu'ils ſoient nés, ont le même intérêt à la choſe publique, ou plutôt n'en ont qu'un, qui eſt l'union. Chacun ſe reſſent plus ou moins du mal fait aux autres, & jamais une portion ne ſouffre, que tous ne ſoient plus ou moins frappés. La ſociété eſt tellement organiſée que, par intérêt perſonnel, les forts ſont obligés de ſoutenir les foibles.

La néceſſité commence ce que la réflexion n'a pu obtenir. Perſonne ne peut prédire le réſultat de cette grande aſſemblée, mais on peut avancer que le Français ne verra plus ces honteuſes déprédations qui déſolèrent la fin du règne de Louis XV, & dont celui-ci n'a pas toujours été à l'abri; l'extenſion arbitraire des emprunts, ou les emprunts ſans hypothèque,

l'impunité malgré les abus de confiance ou une étourderie si inconcevable qu'elle tient le milieu entre une faute grave & un crime politique. Les biens sont dus à la seule promesse d'assembler les états-généraux ; que sera-ce lorsque la nation se sera constituée par la voie des administrations provinciales, surveillante de ses préposés, & lorsqu'elle-même, vengeresse de l'autorité royale, leur demandera compte d'une gestion ténébreuse, relâchée, imprudente ou peu économe ? Cette monarchie est la plus ancienne du monde, le gouvernement est le plus doux, la nation a été la plus heureuse, puisqu'elle a été la plus gaie. Ne détruisons pas un si bel ouvrage. Réformons beaucoup d'abus, mais ne renversons rien. Les révolutions sont l'époque de la décadence, & s'il fallut jamais redouter le régime des rois, ce n'est pas sous l'honnête

homme que la France a couronné en 1774. Celui qui a dit que, ſi le royaume devenoit électif, ce ſeroit encore lui qu'on choiſiroit, a fait le plus bel éloge que jamais monarque ait obtenu.

Mais les reſtaurations des finances, le deſpotiſme miniſtériel, l'abus du funeſte talent d'emprunter, ne ſont pas les ſeules plaies à guérir. Il en eſt que les états-généraux ne peuvent ſonder, & dont le remède eſt au pouvoir de peu de perſonnes.

De ce nombre eſt la dépravation des mœurs, l'influence des femmes, la multiplicité des ſpectacles, écoles publiques de corruption. De-là l'égoïſme, l'amour de l'or, la rareté des talens, l'inſuite dans tout ce qui tient à l'harmonie de la ſociété.

Sans approuver l'excès ſcandaleux & dégoûtant où la débauche eſt portée, la coupable publicité qu'on

met à l'adultère, des goûts infames dont les poëtes romains ont conſervé la funeſte image, & juſqu'à l'inceſte dont on commence à parler preſque ſans horreur: je laiſſe aux moraliſtes des chaires chrétiennes à tonner contre les abus dénoncés, reſſource d'un peuple qui a uſé juſqu'au plaiſir. Mais par dépravation de mœurs, j'entends cette préférence donnée ſans ceſſe au vice aimable ſur la vertu, à l'impudence ſur la modeſtie, à l'erreur ſur la vérité; cette fauſſeté qui, ſous le nom d'habileté, de vues, de grands moyens, ſe joue de la bonne foi, dépouille le foible & métamorphoſe la confiance en duperie; cette indulgence pour les hommes déshonorés, qui fait paſſer la vertu pour un nom, la probité pour une chimère, l'amour de l'ordre pour pédanterie. C'eſt ſur la réforme des mœurs publiques que doivent porter les premiers efforts.

Pourquoi avons-nous perdu cet honneur chevalerefque, cette loyauté, & jufqu'aux illuftres folies dont nous mettons aujourd'hui des traits fur nos théâtres? Les défauts, les foibleffes d'alors valoient mieux que nos vertus.

Les femmes influoient fur nos plaifirs & fur le choix de nos délaffemens, mais n'étoient pas les arbitres de nos volontés, ne gouvernoient pas un pays. Quand réfléchira-t-on enfin, que ce fexe impérieux & léger commande à nos penfées, infpire nos projets, décide nos choix, entretient nos erreurs, néceffite nos diffipations, altère la puiffante reffource de la méditation? La femme, dont un des grands traits caractériftiques eft de ne jamais réfléchir, que la plus légère contradiction emporte loin de fes propres deffeins, a précifément tout ce qu'il faut pour faire avorter les plans les mieux conçus. La fource

d'où elle tire son origine est un sentiment mêlé de convulsions; il vit au milieu des orages, & se nourrit de troubles, de querelles, se ressuscite ou prévient sa langueur par des explications, des ruptures & des retours ménagés par la volupté. Est-ce du sein de ses passions tumultueuses que sortiront la fermeté, la raison, l'austère impartialité, & toutes les vertus enfin qui doivent présider au maintien de l'ordre public? Un homme, un livre, une pièce de théâtre qui n'encense pas leurs travers séduisans, ou du moins qui, tout en les voyant, ne les excuse pas, est sûr de sa disgrace. On cite le mot d'une femme tout aussi profond qu'ingénieux. *Celle de nous*, dit-elle, *qui a une fois cédé aux sollicitations d'un homme, a abdiqué.* Elles regardent donc la société comme leur empire, les hommes comme leurs agens, les

affaires comme leur domaine. Si jamais le bandeau tombe, nous ſerons étonnés de voir que cependant elles ont ſubſtitué au charme de la pudeur une hardieſſe révoltante, à la politeſſe l'oubli des uſages, aux attentions des agaceries ou le regard du dédain, aux talens aimables l'intrigue, à la gaieté l'aigreur. Du moins avoient-elles autrefois les foibleſſes de la ſenſibilité, l'imprudence de la paſſion. Hélas! nous en ſommes réduits à regretter les défauts de nos ancêtres.

Leurs ſuffrages, leurs applaudiſſemens nous procurent le genre de ſpectacle qui hâte ſi rapidement la décadence du goût & des mœurs. Je ne citerai que deux des pièces qui ſe jouent au moment que j'écris. L'une eſt *l'Entrevue*. Quelle femme! croit-on que le caprice d'un moment, que le retour paſſager d'un mari excédé de ſes bonnes fortunes faſſe oublier

les deux ſcènes qui précèdent le dénouement? Qu'eſt-ce donc que le mariage parmi nous? Une confidence de ſes mutuels travers, l'époque d'une liberté dont on ſe preſſe d'abuſer. Auſſi, au lieu de raſſembler les hommes pour, à l'exemple de Molière, de Deſtouches, de la Chauſſée, leur montrer leurs ridicules & leurs vices, on les raſſemble aujourd'hui pour juſtifier la licence & embellir la corruption. Mais quand on excuſeroit la comédie intitulée *l'entrevue*, que dira-t-on du ſujet *de l'amitié & des arts*, du rôle ſcandaleux d'une vieille fille . . . . de cette jeune perſonne aſſiſe ſur les genoux de ſon ami? Je crois que ſur aucun théâtre du monde on ne s'étoit encore aviſé de placer une femme en pareille attitude. *Bonne* eſt innocente, dira-t-on ſans doute, & c'eſt ce qui rend l'auteur moins excuſable. Ne verra-t-on jamais que rien n'eſt moins

moral que de faire faire à la vertu ce qui n'appartient qu'à la licence, & de mettre ensemble la morale la plus sévère & la conduite la plus libre? Ne voit-on pas qu'une jeune fille deviendra l'hôtesse de trois jeunes artistes, & croira embrasser une profession bien *honnête?* mot dont on abuse si ridiculement.

Nous parlons sans cesse de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, du pouvoir législatif reconnu à la nation présidée par son roi, & certes tous nos efforts doivent tendre à l'acquisition de ces grands biens: mais quand nous occuperons-nous aussi des mœurs publiques, sans lesquelles la liberté pourroit devenir un fléau? Ne reste-t-il donc aucune voie à tenter? Tant de citoyens courageux prêts à sacrifier leurs biens & leur vie pour le roi & pour la liberté, (car aujourd'hui ces deux mots ne se séparent

plus) feront-ils une entreprise vaine? est-il impossible de ramener parmi les hommes la confiance & la bonne foi ? de diminuer cette avidité de l'or, qui s'est également emparée des riches & du pauvre, depuis qu'on a confondu les besoins du luxe & ceux de la nature ? Est-il impossible de rétablir dans les prêtres l'apparence de la foi & l'extérieur de la religion ? d'anéantir ces sectes de visionnaires, fous d'une espèce nouvelle, qui se font un apostolat, répandent leur évangile, & se vantent de leurs miracles ?

Qu'est-ce que les hommes peuvent faire ? des loix, des réglemens. Que sont les loix, les réglemens, s'ils ne sont pas respectés & suivis ? au dessous de rien. Qu'est-ce qui peut les faire suivre & respecter ? les mœurs. C'est donc la base fondamentale de la régénération.

Nos

Nos inconſéquences frapperoient ſi, dans le tourbillon qui nous agite, la réflexion obtenoit quelquefois des inſtans. Nous voulons que trois boules noires excluent un homme d'un club ; & nous laiſſons dans des corps des hommes qui n'auroient pas une boule blanche, ſi l'on y entroit par la voie du ſcrutin. Nous dînons également en ſortant du palais avec le diffamateur & le diffamé. Il y a pourtant un coupable, ſoit ce calomniateur, ſoit l'accuſé. La même diſtinction décore le défenſeur connu de la patrie & l'homme qui n'a jamais manié un fuſil, ou même aſſiſté à une parade. Cette inconſéquence eſt la preuve la plus complète qu'il n'exiſte plus de veſtige des mœurs publiques. Il ſuffit d'ailleurs d'ouvrir les yeux ſur cette vaſte cité pour ſe confirmer dans cette fatale découverte. Mais au lieu de les fatiguer à l'aſpect du vice heureux,

invitons les hommes faits pour être écoutés, à tenter une révolution en faveur des mœurs, comme on se ligue pour la liberté, pour avoir une constitution. Il est si facile de prouver qu'elles sont les sources premières de la félicité générale. Les hommes éclairés sur cette matière importante la saisiront plus aisément encore que la science nouvelle pour eux, l'économie politique. . . . .

Mais à l'instant que je cherchois quelques remèdes, j'entends retentir de toutes parts des voix d'acclamation. On dit qu'une partie de la noblesse assez nombreuse vient de mettre aux pieds du roi ses vœux pour appeller le tiers-état en nombre égal aux délibérations de l'assemblée nationale. C'est seconder les intentions du roi, c'est prévenir l'orage des dissentions, c'est ouvrir une route sûre vers la liberté raisonnable, c'est répondre

victorieusement à ceux qui répandoient dans les cercles que l'horison se troubloit ; que si le roi convoquoit les états-généraux sous une forme contraire aux intérêts de la noblesse, elle n'y paroîtroit pas, & que le tiers-état s'en abstiendroit s'il n'y étoit pas appellé sous une forme qui rendît ses sacrifices utiles.

Dans le nombre de ces patriotes on compte, sans doute, quelques gens de la cour ; mais si on les rapproche de ceux qui sauvent leur opinion de cette atmosphère empoisonnée, il est comme dans l'assemblée des notables d'un à quatre.

Tout le monde parle de ses priviléges, peu de gens s'empressent de les constater & d'en justifier l'origine ; mais s'il a existé un temps de démence barbare, où l'on ait donné aux uns le droit insensé & cruel d'exister aux dépens des autres, dans un temps

éclairé & à certains égards plus civilisé, ne convient-il pas de le révoquer ? Avec quelle facilité l'on confond l'usurpation & le droit, la chose & l'abus ! Je comprends sans peine que toute religion doit avoir ses hiérophantes & des pasteurs ; mais je ne comprends pas également pourquoi il faut, dans un royaume, une puissance particulière (24) qui, à l'ombre des autels, élève des prétentions sinon contraires à l'autorité première, du moins gênantes. Je sens que la noblesse a acquis par ses services des titres à la reconnoissance du roi & l'estime des peuples ; mais je ne sens pas aussi bien ce qu'elle a pu faire sans le zèle, le courage de ce même peuple qui, dans tous les temps, fut l'instrument glorieux de ses projets. Je me rappelle la question de ce plébéien hardi qui, entendant un noble faire le récit fastueux du sang versé dans

je ne ſais quel combat, dit : *Et le ſang des ſoldats étoit-il donc de l'eau?* Déſabuſons-nous de ces anciennes erreurs. Il faut des nuances & non des différences totales, des gradations & non des priviléges.

Plus la nobleſſe deſcendra à ces idées, & moins le ſecond état exigera. Mais s'il eſt toujours repouſſé ou foulé, alors il ſera valoir un droit inconteſtable, celui du plus fort.

Ce moment eſt embarraſſant, dit-on. Eh! pourquoi? Si vous ne voulez que le bien, expliquez-vous avec confiance; montrez vos fautes paſſées, vos beſoins actuels, vos réformes pour l'avenir, invoquez des ſecours néceſſaires.

O vous qui vous trouvez à la tête de l'adminiſtration, perſuadez-vous donc enfin que l'on ſait mieux que vous ce qu'il faut faire (25); qu'on eſt diſpoſé à fournir le remède; que l'on

a tout calculé, tout prévu ; que l'on a nul besoin de vos avis ; que vos oppositions seront nulles, & que le plan s'exécutera ; que le règne de Louis XVI est l'époque de sa constitution ; que jamais peuple ne fut plus intimement lié aux vrais intérêts de son maître ; que jamais le maître n'aura été si impuissant, parce qu'il ne verra plus ses volontés combattues. Convaincus de ces vérités, abaissez la hauteur ministérielle, cédez au temps, & croyez que le suffrage de la multitude sert mieux l'ambition que l'intrigue la plus soutenue. Et surtout rendez-nous la confiance qu'un homme tortueux dans sa marche & vacillant dans ses principes, enlève journellement à quiconque fait ses opérations. Quelques fanatiques s'extasient encore (26) ; mais la partie saine & calme ne loue pas de conviction. Si on lisoit dans le secret des

ames, on verroit que bien peu de gens espèrent de celui qui n'auroit pour lui que des enthousiastes, des prôneurs littéraires, des femmes exaltées, il ne seroit qu'un homme médiocre. On confond la manie de dominer & le talent de régner, l'homme à expédiens & l'homme à ressources, l'écrivain & l'homme d'état.

Dans la quantité d'écrits qui nous éclairent, quoi qu'on en dise, on desireroit un peu plus de courage. On a l'air de dissimuler la moitié de ses forces. Il ne faut s'arrêter que là où l'on douteroit soi-même de la vérité de ses principes; mais du moment qu'on est vrai, exact, il faut s'expliquer. *Toute vérité n'est pas bonne à dire*, est une de ces absurdités proverbiales que la raison rejette, ou du moins cet adage ne peut-il s'appliquer qu'aux petits détails de la vie sociale.

Mais en politique, en économie, en morale, en hiſtoire, il n'eſt point de vérité qu'il faille taire, ſi l'on aime ſes ſemblables & ſi l'on reſpecte ſon opinion. Nous avons un homme d'un grand courage; nous le liſons à chaque inſtant; c'eſt moins ſon éloquence qui nous entraîne que ſa profonde logique. Son ſecret eſt d'avoir toujours raiſon.

NOTES.

(1) Nous ne parlons pas ſeulement de ces congrès politiques, où l'on n'admet que des hommes *purs* & des amis *vertueux*, où l'on trouve toutes les qualités à ceux qui paient la cotiſation, où les demi-ſavans cherchent les oiſifs, & les ignorans admirent les grands parleurs. Mais nous voulons auſſi déſigner ces aſſemblées privilégiées, où le ſavoir introduit, où l'éloquence ſubjugue, où l'on réforme les opérations du conſeil, où l'on anticipe ſur les états-généraux, où les gens du barreau apportent leur verbeuſe fécondité, où les gens de la cour développent leurs orgueilleuſes prétentions, où les gens de lettres élèvent leurs timides voix au milieu des débats économiques. M. D. E.... eſt l'oracle de l'un, & M. T...., le Cicéron de l'autre.

(2) Veut-on ſavoir pourquoi la cour eſt ſi foible, les miniſtres ſi indécis, le conſeil ſi lent, le parlement ſi verſatile? pourquoi les aſſemblées provinciales ſont ſi nulles, les provinces ſi orageuſes, les villes ſi inquiètes? C'eſt

qu'il n'y a point d'hommes marquant & vraiment capables. La besogne est devenue si difficile, que peu de mortels sont au niveau, & il faudroit être au-dessus. La voix publique désigne certains choix ; le souverain y adhère. A peine les demi-dieux sont-ils en place, qu'on apperçoit leur humiliante nullité.

(3) Interrogez les militaires dans les villes des nombreuses garnisons ; ils s'expliquent avec un courage surprenant sur les bizarres opérations qui ont paru depuis quinze mois. Interrogez les étrangers ; ils démontrent le vice de notre constitution militaire & l'impossibilité de le changer, ou le caractère national. Interrogez les chefs eux-mêmes à Paris, ils mettent à leur place les faiseurs & les zélés. Une des sublimes idées du réformateur étoit de supprimer l'état-major des citadelles. Il s'est trouvé que le plus considérable du royaume ne coûtoit que vingt-cinq mille livres d'entretien.

(4) Nous avons sans contredit l'homme le plus habile qui existe en Europe, & cependant tout est arriéré, suspendu. Quel bonheur que l'édit du 15 août 1788 n'ait pas été exécuté! Nous eussions eu trois cinquièmes en argent & deux cinquièmes en papier. A la vérité ce papier

eût valu autant que vaut celui de la caiſſe d'eſcompte. N'importe ; nous ne touchons pas encore le premier ſemeſtre de l'année 1788 ; mais dans la ſuite nous ſerons riches, conſtitués, heureux. C'eſt un petit moment de deux ans à paſſer dans le mal-aiſe, qui ſera ſuivi du ſiècle d'or.

(5) Je ne ſais pourquoi les provinces ne veulent pas croire aux déclarations de la nobleſſe de la cour, diſant qu'elle veut payer, & voter pour une liberté raiſonnable. Il me ſemble que des pairs, des miniſtres, des archevêques, ſont faits pour être crus. Les princes eux-mêmes n'ont-ils pas déclaré, dans un mémoire excellent, leurs loyales intentions ? Les grands ſont la ſaine partie de la nation, dépoſitaire des connoiſſances utiles, des vertus patriotiques, & doivent donner la loi, comme ils donnent l'exemple. Ils ſont faits pour gouverner, & le peuple pour ſe taire. Je ne conçois pas comment des principes ſi ſimples n'entrent pas dans toutes les têtes.

(6) Il n'eſt pas difficile à connoître cependant. Un homme plein de génie, qui jamais ne va par des ſentiers tortueux, qui jamais n'écrivit en faveur du deſpotiſme ; un homme

qui ne connoît ni roi, ni patrie, & va au bien en dépit de tous les obstacles; un homme qui se met au-dessus de toutes les entraves, même de ses égaux, pour les conduire plus promptement à la félicité; un homme qui ne connut jamais la jalousie & l'intrigue, même contre M. Turgot; un homme enfin qui est un Dieu. Comment peut-on le méconnoître? Il y a une société à Paris où jamais on ne s'explique autrement. Le Dieu a fait ceci, le Dieu a dit cela, le Dieu a écrit telle chose.

(7) Nous avons fait des recherches profondes pour savoir à qui ce portrait ressembloit, sans pouvoir asseoir nos doutes. Nous avions d'abord soupçonné un académicien des arcades; mais cette habileté nous a tout-à-fait désorienté. Nous avons bien trouvé l'avorton en politique; mais c'est un si bel esprit, il a fait des choses si utiles, si profondes, que le reste du portrait ne peut lui être appliqué; & si on cesse de l'envisager comme littérateur, il est si peu égoïste, ami si chaud, si délicat en procédés! Lorsqu'il fut question de la cour plénière, il s'est montré si bon citoyen, si vrai, que ce moment a mis le sceau à sa réputation. D'après sa tendre amitié pour l'archevêque de Sens, il a été irrévocablement jugé.

(8) Nous avons bien quelques orateurs au barreau, mais loin d'être froids, ce ſont des énergumènes. Quant à la cour, ce n'eſt pas le pays des orateurs. A quoi ſerviroit l'éloquence, là où tout le monde eſt du même avis? De l'argent eſt le maintien des priviléges pour le premier ordre. Des phraſes & des promeſſes pour le tiers-état. Voilà le code.

(9) M. le marquis de Mirepoix, à qui l'on offrit des dignités, & qui les refuſa pour conſerver la liberté de ſon opinion.

(10) C'eſt vraiſemblablement le comte d'Antraigues, auteur des deux excellens ouvrages, qui ont fait plus d'honneur encore à ſon caractère qu'à ſon eſprit. Il a du nerf, de la verve & de la chaleur, trois qualités qui, dans les révolutions, trouvent eſſentiellement leur place.

(11) Il exiſte un homme qui s'eſt amuſé à faire l'hiſtoire du premier parlement de France. Tantôt c'eſt une apologie, tantôt c'eſt une ſatyre. Je ne ſais ſi c'eſt un bon ou un mauvais livre; mais je ſais qu'après l'avoir lu, il eſt impoſſible d'avoir une haine fanatique ou une admiration aveugle pour ce grand tribunal, toujours docile à l'opinion publique, toujours

enclin à consulter les convenances plutôt que les bons principes, & à s'occuper des affaires plutôt que des loix.

(12) Je crois que l'auteur veut faire allusion à un magistrat toujours persécuté & toujours dénonçant. Qu'importe sa morale privée, si sa morale publique est irréprochable? si son corps est satisfait de sa faconde, est-ce au public d'être si difficile? M.... offre chaque année, en expiation de ses erreurs, une douzaine de livres, & s'il ne sacrifie pas au dieu du goût, à la raison, il est le prêtre des mœurs & du rigorisme.

(13) C'est à l'aimable Maurepas que nous devons la brillante situation dans laquelle nous nous trouvons. L'histoire montrera un jour M. de Meaupeou mourant dans les langueurs de l'exil, & un ministre chansonnier terminant sa carrière au lit d'honneur. Elle dira que si l'on n'eût profité d'une révolution consommée, nous ne verrions pas les scènes qui se préparent & dont nul prophète ne peut annoncer l'issue, soit en bien, soit en mal.

(14) On distingue aujourd'hui deux classes d'évêques, les évêques administrateurs & les pontifs spirituels. Les premiers sont des Suger,

des Richelieu, des Mazarin. On ne parle pas des autres. Il y a donc deux ſortes d'évêques, les évêques chrétiens & les évêques politiques. La religion n'eſt guère du reſſort de ceux-ci. Des ſoins plus importans les abſorbent. Tout le monde peut faire des prêtres & des mandemens: mais la félicité publique, qui eſt le but de toutes les religions, eſt un objet majeur réſervé aux eſprits du premier vol. Ce ſera bien pis dans la ſuite. Les adminiſtrations provinciales acheveront de dénaturer l'épiſcopat. Inſenſiblement le ſanctuaire ſe changera en laboratoire politique. Le clergé ſe livrera à toutes les manipulations fiſcales, & le ſyſtême des impoſitions entraînera ces diſcuſſions éternelles, auxquelles cédera l'intérêt d'une religion qu'on reſpectera, qu'on plaindra ſans pouvoir s'en occuper. La religion, à Paris, n'a conſervé aucune relation avec les mœurs. Celles-ci ſont ſous la ſauve-garde d'hommes que la bonne ſociété proſcrit & ceſſe d'avouer du moment qu'elle les connoît chargés du miniſtère de la police. Quant aux ſermons qui recommandent les mœurs publiques, ils ont pris une forme dramatique. On affiche un ſermon comme une tragédie; on juge l'orateur comme le poète. L'égliſe regorge d'auditeurs comme le théâtre de ſpectateurs. On ſort des

deux aſſemblées en ne parlant que du talent, du ſtyle, des défauts du prédicateur & du tragédien ; & peut-être qu'en ſortant d'Alzire, la religion obtient plus d'hommages qu'après les éloquentes tirades de l'orateur académicien.

(15) Flatterie déplacée. En Bretagne il va trop loin, & il faut calculer d'avance que ce malheur véritable arrivera. Ah ! que le tiers-état ne gâte pas ſa poſition en exigeant trop ! Une révolution ſe décide en un jour ; mais elle ne s'accomplit pas dans ſix mois. C'eſt peu de concevoir de hardis projets, il faut en mûrir l'exécution. Toutes les fois qu'il s'agit de remuer une maſſe de vingt-quatre millions d'hommes, les difficultés ſe multiplient, & la maſſue du temps peut ſeule écarter les obſtacles. L'eſprit français n'eſt pas encore mûr pour les grandes opérations. Nous quittons les vaudevilles, les opéra-comiques, les académies ; à peine ſommes-nous entrés dans un nouvel ordre de penſées.

(16) Il y a des femmes aſſez foibles pour propoſer ſérieuſement de s'armer en faveur de la nobleſſe, mais ſeulement pour la haute nobleſſe. Des femmes qui n'ont jamais eu rien de commun avec des hommes, & qui ont paſſé leur vie avec des perſonnes du tiers-état.

Des

Des femmes qui appliquent quarante ans de déraison aux matières du temps avec une confiance aussi puérile que ridicule ; il faudroit bien une note à cette note ; alors ce feroit la page du livre la plus curieuse.

(17) D'accord. Mais ce n'est pas aussi un peuple pensant susceptible de la constitution angloise. Il faut le régénérer, mais non le dénaturer. C'est moins son caractère que son régime qu'il faut changer. Une liberté illimitée ne lui convient pas mieux que l'esclavage. Elle n'existe nulle part, & ne doit exister nulle part, parce qu'elle est inconciliable avec tout gouvernement quelconque. Au reste ce moment passera, & l'on peut prédire que l'on fera un jour les mêmes vœux pour la dissolution des états-généraux qu'on en fait pour leur tenue. Fasse le ciel que l'idée d'avoir une constitution n'emporte pas les deux objets vraiment essentiels, la dette consolidée & l'égalité de la répartition.

(18) Voici un dialogue qui n'est pas d'imagination. Vous, petits-fils d'un maréchal de France dont la famille a six cents mille francs des bienfaits du roi, comment adoptez-vous un semblable systême ? — Mon opinion est

indépendante de l'ambition, des services, de la fortune de mes pères. — Vous vous devez à votre bienfaiteur. — Je me dois à la vérité, ou du moins à ce que ma raison me donne pour elle. Ainsi donc, si le roi comble de biens toutes les familles de son royaume, il peut acheter leurs pensées, leur conscience. — Je ne dis pas cela. Vous outrez tout. — Mais que dites-vous donc? — Je dis qu'il ne faut pas vivre des bienfaits de celui dont on combats les vues. — D'abord pourquoi prêtez-vous à l'autorité des vues despotiques? est-il bien sûr que le gouvernement gagneroit à ce que nous lui remissions ses bienfaits? il n'a pas besoin des bras d'un seul, mais il a besoin de cent mille bras. Un soldat est bien plus utile au roi que les trois louis qu'il donne ne sont utiles au soldat. — Vous divaguez maintenant. Il s'agit bien du soldat. — D'accord; mais il s'agit de vous rappeller que tout est contrat, que la société ne subsiste que par des liens mutuels, & que cette dépendance réciproque fait la sûreté de tous. — Où est-ce que ce beau discours nous mène? — A vous prouver que si un monarque n'est pas maître de nos personnes, à plus forte raison ne l'est-il pas de nos pensées, & que

ſi tout eſt le réſultat d'un contrat, je donne l'équivalent de ce que je reçois. Tout cela eſt du galimathias de brochure. — Oui, des brochures de Rouſſeau, de Smith, de Turgot, de Monteſquieu. — Pour moi, je dirai toujours que la nobleſſe eſt l'appui du trône, qu'elle vit du trône & qu'elle ſe doit au trône. Mais le tiers-état qui ne vit pas du trône, qui ne reçoit rien du trône, qui eſt méconnu du trône, ne croira devoir en être le ſoutien qu'autant qu'il en ſera protégé, aidé & ſoutenu au dehors. — Voilà comme on perd ſes places. — Voilà comme on conſerve ſa gloire. Que le diable emporte les livres! que le diable emporte les courtiſans!

(19) Le prince d'Heſſenſtein étoit un jour à la toilette de madame la comteſſe du B***. Elle avoit un grand chien qui paroiſſoit vouloir manger. Que lui donner, dit-elle? Donnez-lui un de vos courtiſans, dit le prince. Ma foi, je ne ſais pas s'il en voudroit, ajouta-t-elle.

(20) Il eſt bien excuſable. La dame de ſes penſées eſt une femme ſi ſenſible, douée d'une raiſon ſi douce; la décence de ſon maintien annonce le calme de ſon ame, & ſes propos

F 2

toujours mesurés, sans être moins piquans, font que tout le monde s'énorgueillit de son estime & de son suffrage.

(21) Rien n'étoit cependant si joli qu'un petit parallèle, qu'un petit essai, qu'une petite fable, que trois petits couplets sur les pains au lait. Que devenir si nous n'avons plus de Galathée, d'Estelle, de *bon ménage?* Accoutumés aux doctes leçons du Lycée, nous oublierons ce que l'on nous a appris au collége, & ce que nous devons à nos complaisans *répétiteurs*.

(22) Voyez la brochure de M. Mourgues de Mont-Redon. « Il n'est pas facile à un
» particulier de déterminer la proportion
» qu'il peut y avoir entre ces deux sortes de
» richesses du clergé ; mais à en juger par
» les connoissances que nous avons dans une
» province où le clergé n'est pas mal partagé,
» même en propriétés foncières, nous sommes
» autorisés à croire que les revenus du clergé
» en dîmes, sont beaucoup plus considéra-
» bles que les revenus en toute propriété
» foncière : nous pensons même que nous se-
» rons au-dessous de la vérité en estimant
» trois fois plus forts les revenus en dîmes,

» que les revenus en propriétés foncières. Si » nous sommes dans l'erreur, c'est avec bonne » foi, & nous sommes prêts à nous rétracter » sur la première preuve.

» Or, les revenus du clergé, qui consistent » en dîmes, proviennent d'une propriété fon» cière, déjà représentée aux états-généraux » par les membres de la noblesse & du tiers» état, vrais propriétaires des fonds sur les» quels la dîme se perçoit : donc ce seroit » une double représentation, au moins inu» tile, que de faire entrer cette nature des » biens du clergé dans le calcul proportionnel » des députés qu'il doit avoir aux états-géné» raux, en qualité de propriétaire foncier.

» Cette qualité de propriétaire foncier doit » donc être réduite à ce qu'elle est réellement ; » c'est-à-dire, à la propriété des terres, des » seigneuries, bois, domaines, &c. En consi» dérant le clergé sous ce point de vue, qui » nous paroît de toute justesse ; en considérant » le nombre respectif des terres & seigneuries » qui appartiennent au clergé, & celui des » terres & seigneuries qui appartiennent à la » noblesse, nous sommes encore autorisés à » penser que les biens du clergé, de cette » nature, ne forment pas la dixième partie des » biens qui appartiennent à la noblesse du

» royaume. D'où nous serions fondés, toujours » dans nos principes, qu'il n'y a que les pro- » priétaires du sol qui puissent être regardés » comme parties intégrantes d'une nation » agricole, à admettre qu'il ne devroit y avoir, » aux états-généraux, qu'un député du clergé » sur neuf députés de la noblesse, pour former » la classe des privilégiés. »

(23) Richelieu, Choiseul, Calonne, étoient des hommes de beaucoup d'esprit; & parmi les rois Charlemagne, Frédéric, Catherine, ont joint cet avantage aux autres moyens de succès. Il n'y a point de mot plus impropre, dont la signification soit plus vague que celle de ce mot *esprit*.

(24) Un archevêque vient de publier un mandement qu'on ne lui demandoit pas, dans lequel son faiseur a falsifié un passage & a substitué au mot, *populus insurrexit*, *ignobiles insurrexerunt contra nobiles*; & partant de ce texte, il déploie les principes séditieux de l'aristocratie contre les communes. A propos de quoi, dans un mandement, va-t-on traiter une question d'administration? Est-ce à la veille des états-généraux qu'il faut aigrir les esprits & fomenter cet esprit de trouble qui agite les différens ordres de l'état.

Eh quoi! Mathan, d'un prêtre eſt-ce-là le langage? Le peuple irrité a fait juſtice de cet écrit imprudent, & l'a brûlé devant le palais de ſon auteur.

(25) Un miniſtre devroit être un homme d'état dont le mérite conſtaté fût indépendant des orages des cours. En place ou diſgracié, on devroit pouvoir dire: là repoſe le ſalut de la patrie, la méditation profonde, la connoiſſance des hommes, le zèle pour la choſe publique, les reſſources du génie. Employés ou non employés les grands talens exiſtent, au lieu que douze miniſtres remerciés redeviennent ignorés, inconnus. Il ſemble qu'en perdant leurs places ils perdent la capacité, & que toute leur valeur aît été dans leur brevet. Que faut-il conclure de là? Le voici: c'eſt que leurs ſucceſſeurs étant de la même trempe, ils ne doivent pas ſe croire infaillibles, & devroient abjurer cette hauteur riſible, qui les rend inacceſſibles aux citoyens, méditant ſans ceſſe l'amélioration de leur ſort, & en trouvant quelquefois les moyens.

(26) N'y a-t-il pas quelqu'injuſtice à exiger d'un homme tous les talens, parce qu'il a pris

une charge qui les exige tous? Le désintéressement, les lumières, l'ordre, l'incorruptibilité, ne sont-ils pas d'assez beaux présens de la nature? Oui, répond-on, mais il faudroit être homme d'état, quand on veut gouverner un état. D'accord. Mais lorsqu'on fait ce qu'on peut, n'est-on pas du moins très-excusable? Pour prouver mon impartialité, je conviens que l'on n'a pas de grandes vues, que l'on est peu conciliant, que l'on veut plaire à tous; mais il faut convenir aussi que l'on se trouve dans les circonstances les plus épineuses, & que le moment est au-dessus de tous les talens. On ne tient pas ce que l'on avoit promis, la nation rabat de ses espérances, mais on fait mieux que le prédécesseur. D'ailleurs, on feroit mieux si la tête étoit plus libre: mais se voit l'objet de la haine des grands, des satyres, des gens à talent; baisser tous les jours dans l'opinion publique, affoiblir les moyens, & l'homme le plus capable finit par se survivre à lui-même. On ne peut pas aujourd'hui risquer la plus petite opération, l'empruut le plus mesquin, qu'ils ne soient analysés, dépouillés de toute enveloppe, & montrés au peuple dans toute leur misère. Cela rend le métier de ministre presque infaisable, chez une nation sur-tout

où l'on empruntoit cent millions dans deux jours, pour les dépenser dans deux mois. On a commencé par une enthousiasme ridicule, on finit par une indifférence voisine de l'ingratitude. J'aime tendrement celui qui est l'objet de ces réflexions, & je ne pardonne pas l'injustice envers un bienfaiteur du genre humain, & le soutien de la France.

